



Direction Générale des Services

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

DEJ-Service gestion des collèges

Affaire suivie par : Sylvie JEANDEL/Ingrid
MERCURIN
Poste: 73.53 - 76.70

2018-CP-6468

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET
PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**COLLÈGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX : DOTATIONS
COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
PROROGATION DE RELIQUATS SUBVENTIONS 2013/2014 DU
COLLÈGE PRIVÉ SAINT EREMBERT À ST GERMAIN-EN-LAYE**

Code C0301
Secteur Collèges
Programme Actions en faveur des collèges publics

Données financières	Fonctionnement	Investissement
Enveloppes de financement	CP	CP
Montant actualisé	9 453 912,93 €	4 868 619,74 €
Montant déjà engagé	8 101 338,47 €	4 091 123,74 €
Montant disponible	1 352 574,46 €	777 496,00 €
Montant réservé pour ce rapport	79 475,00 €	31 400,00 €

Code C0302
Secteur Lycées et collèges internationaux
Programme Action en faveur des établissements internationaux

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP sur EPI
Montant actualisé	720 110,00 €
Montant déjà engagé	398 280,00 €
Montant disponible	321 830,00 €
Montant réservé pour ce rapport	2 000,00 €

Le présent rapport a pour objet l'affectation des dotations suivantes à hauteur de **112 875 €**.

I- Ajustements de fonctionnement: 81 475 €

- * dotations d'équilibre des services de restauration : 64 920 € au titre du second acompte de la dotation prévisionnelle 2018 (annexe) ;
- * 1 dotation spécifique déménagement/manutention : 2 000 € ;
- * 3 dotations ponctuelles pour un montant de 10 755 € ;
- * 5 dotations pour la finale du projet ROBOTY'C pour un montant de 2 000 € ;
- * 2 subventions pour l'accueil d'élèves handicapés pour la somme de 1 800 € ;

II- Complément de dotation d'investissement : 31 400 €

- * 1 dotation pour le renouvellement du mobilier d'une salle de restauration pour un montant de 26 400 € ;
- * 1 dotation complémentaire de 5 000 € pour le renouvellement du parc des extincteurs.

III- Prorogation de subventions allouées au collège privé Saint Erembert à Saint-Germain-en-Laye à hauteur de 292 102 €, sur les programmes antérieurs 2013 et 2014, au profit du projet de mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

I – Ajustements de fonctionnement : 81 475 €

Dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 20 octobre 2017 pour procéder aux ajustements des dotations de fonctionnement 2018 allouées aux collèges publics et établissements internationaux qui ne pouvaient être identifiés lors du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de 81 475 € selon la répartition suivante :

1 - Dotations d'équilibre des services de restauration : 64 920 €

En complément des acomptes de 60% votés par la Commission Permanente du 23 mars 2018, et sur la base des droits constatés au 31 décembre 2017 des établissements il vous est proposé d'allouer un second acompte de 20% d'un montant total de 40 000 € aux 18 collèges concernés dont le détail vous est présenté en annexe au rapport.

En ce qui concerne les collèges hébergés par des lycées, il est procédé au versement d'un second acompte de la dotation prévisionnelle 2018 pour un montant de 24 920€. Les 4 établissements concernés reversent la totalité de leurs recettes, la gestion du service de restauration étant effectuée par les établissements d'accueil.

Le solde sera calculé au terme de l'établissement des droits constatés et dès communication par les établissements des résultats de gestion 2018.

2 - Dotations spécifiques au titre du déménagement – manutention : 2 000 €

Dans le cadre des travaux de restructuration des logements de fonction du lycée International de Saint Germain-en-Laye, je vous propose l'attribution d'une dotation de 2 000 € pour le déménagement du logement de fonction provisoire de M. MONTPIERRE qui était accueilli au collège Jean Monnet à Feucherolles dans un logement affecté à une fonction et qui doit être occupé pour la rentrée par le titulaire de la fonction. Un relogement provisoire a donc dû être envisagé au collège Jean Jaurès à Poissy.

3 – Dotations ponctuelles : 10 755 €

Dans le cadre du championnat de cyclisme, deux établissements doivent prendre en charge les repas des demi-pensionnaires durant les épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB), les routes étant banalisées et les élèves ne pouvant sortir des établissements jusqu'à 18h00.

Ainsi, il est proposé d'attribuer aux deux collèges concernés, un complément de 3,09 € par repas multiplié par le nombre de demi-pensionnaires :

- Jules Ferry à Mantes-La-Jolie : 180 €
- Galilée à Limay : 375 €

Concomitamment, le collège Galilée à Limay organise après les épreuves du DNB des ateliers entre 16h et 18h sur le championnat de cyclisme. Je vous propose de lui attribuer la somme de 800 € pour financer ce projet.

Enfin, je vous propose l'attribution d'une subvention de 9 400 € au collège Pierre et Marie Curie au Pecq au titre des frais de déplacement vers les installations sportives provisoires pour la période septembre à décembre 2018, pendant les travaux du gymnase communal devant être livrés début janvier 2019, en complément des 23 100 € d'ores et déjà versés.

4 – Projet ROBOTY’C : 2 000 €

Dans le cadre du projet ROBOTY’C mené en partenariat avec les 3 écoles supérieures, l'ESTACA, l'ISTY et l'IUT de Mantes en Yvelines, 5 établissements sélectionnés après un appel à projets participent à la finale.

Les outils numériques mis à la disposition des collèges par le Département jouent un rôle essentiel dans ce projet. L'ENT est utilisé et permet l'échange de documents via l'activation de « groupes de travail inter et intra établissements.

En complément des dotations allouées lors de la Commission Permanente du 23 mars dernier, je vous propose donc de financer la charge logistique du transport des 5 établissements concernés en leur attribuant une dotation forfaitaire de 400 €, ce qui représente une somme totale de 2 000 € :

- Collège Jean Vilar aux Mureaux (Classe Ulis)
- Collège Jacques Cartier à Issou
- Collège Pablo Picasso à Montesson
- Collège la Clef-Saint-Pierre à Elancourt (classe Ulis)
- Collège La Mare aux Saules à Coignières

5 - Subventions pour l'accueil d'élèves handicapés bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation : 1 800 €

Conformément au dispositif arrêté en 2007, les établissements peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 150 € en faveur des collégiens suivis dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette aide est versée sur présentation d'un projet d'utilisation, produit par les 2 établissements suivants :

- Collège Albert Camus à Gargenville : 1 650 € pour 11 élèves ;
- Collège Albert Thierry à Limay : 150 € pour un élève.

II – Complément d'investissement : 31 400 €

Dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 23 mars 2018 pour procéder à l'attribution de compléments de dotations d'investissement 2018 allouées aux collèges publics et établissements internationaux, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de 31 400 € aux 2 collèges suivants :

- 26 400 € au profit du collège René Descartes à Fontenay-Le-Fleury, pour l'équipement en mobilier neuf de la salle de restauration, suite aux travaux de réhabilitation de cet établissement, le collège prenant en charge le renouvellement du mobilier de la salle d'arts plastiques. C'est donc une somme totale de 126 600 € qui aura été allouée à cet effet.
- 5 000 € au collège Jean Moulin du Pecq qui doit procéder au renouvellement de son parc pour une dépense de 5 946,84 €. 900 € lui avaient précédemment été accordés le 23 mars dernier, suite au terme du marché départemental souscrit pour le renouvellement des extincteurs désormais à la charge des établissements.

III- Prorogation de subventions allouées au collège privé Saint Erembert à Saint-Germain-en-Laye sur les programmes antérieurs 2013 et 2014 :

Je vous propose la prorogation jusqu'au 31 décembre 2021, des reliquats de subventions allouées en 2013 et 2014, au collège Saint Erembert à Saint-Germain-en-Laye, respectivement de 144 249 € et 147 853 €, accordées au titre de travaux de mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

En effet, leur réalisation a été retardée depuis 2014 en raison des délais d'obtention des autorisations administratives, le projet ayant dû être soumis à l'approbation des architectes des bâtiments de France, l'établissement se situant en zone classée.

L'agenda de mise en accessibilité du collège validé par la commission départementale en 2016 prévoit une échéance maximale de réalisation au 31/12/2021, délai que s'est fixé l'établissement pour la réalisation des travaux.

En conséquence, l'établissement souhaite la prorogation des subventions allouées à ce titre en 2013 et 2014.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :